



Liste des documents à fournir pour votre demande de reconnaissance

Le bureau coordonnateur est en mesure de vous soutenir tout au long de votre processus de reconnaissance, communiquez avec nous pour toutes questions 819-346-1944



<input type="checkbox"/>	Le formulaire de demande de reconnaissance dûment complété.
<input type="checkbox"/>	Une copie de votre certificat de naissance, de votre carte de citoyenneté canadienne, de votre carte de résident permanent ou de tout autre document établissant votre identité, la date de naissance et le droit de travailler au Canada.
<input type="checkbox"/>	Une copie du certificat de naissance ou de tout autre document établissant l'identité et la date de naissance de chaque enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement dans la résidence ainsi qu'une indication des heures pendant lesquelles il est présent à la résidence où les services de garde seront fournis.
<input type="checkbox"/>	Requérante Pour la requérante et, le cas échéant, pour la personne qui l'assiste ainsi pour chaque personne majeure vivant dans la résidence où seront fournis les services de garde :
<input type="checkbox"/>	Assistante Une <u>copie conforme à l'original, du consentement à la vérification</u> des renseignements nécessaires à l'établissement d'un empêchement ainsi que <u>l'attestation d'absence d'empêchement</u> ou, à défaut, la déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement (Si vous choisissez de maintenir votre candidature malgré la présence d'empêchement(s), il est nécessaire de la soumettre au BC pour qu'il en apprécie le contenu. En vue de démontrer que vous ou l'une de ces personnes ne fait pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un service de garde en milieu familial et n'entravera pas l'exercice des responsabilités ni ne présentera un danger moral ou physique pour les enfants qui seront reçus).
<input type="checkbox"/>	Résident (N.B.) <u>Pour remplir le formulaire de demande de consentement à la vérification policière :</u> <i>La ou les personnes concernées sont invitées à se présenter à nos bureaux entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi, avec deux pièces d'identité légales avec photos. Notez que des frais sont applicables.</i>
<input type="checkbox"/>	Votre curriculum vitae ou une description de vos expériences de travail et de votre formation scolaire.
<input type="checkbox"/>	Une déclaration médicale signée par vous-même qui atteste que vous avez une bonne santé physique et mentale vous permettant d'assurer la prestation de services de garde aux enfants.
<input type="checkbox"/>	Un certificat, datant d'au plus 3 ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance (<i>Fournir le certificat initial de 8 heures lorsque des cours d'appoint ont été effectués</i>)
<input type="checkbox"/>	Une copie du certificat d'enregistrement ou le numéro d'immatriculation attribué à l'arme à feu, si la résidence où seront fournis les services de garde abrite une ou des armes à feu.
<input type="checkbox"/>	Votre procédure d'évacuation en cas d'urgence.
<input type="checkbox"/>	Votre preuve d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$.
<input type="checkbox"/>	Menu pour une semaine (exemple)
<input type="checkbox"/>	Une copie de votre diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou toute autre équivalence reconnue selon l'article 22 RSGEE, <u>si applicable</u> .
<input type="checkbox"/>	Une copie de votre formation de 45 heures, <u>si celle-ci a été effectuée dans les 3 ans précédant votre demande de reconnaissance</u> .
<input type="checkbox"/>	Une copie d'attestation de perfectionnement de 6h si la formation a été complétée plus d'un an avant la demande de reconnaissance.

*** Depuis le 12 avril 2022, la remise des documents suivants n'est plus nécessaire pour le traitement de la demande de reconnaissance. Ils devront être remis au BC avant la fin du délai prescrit ci-dessous.

<input type="checkbox"/>	***Une attestation de réussite de la <u>formation de 45 heures</u> prévues à l'article 57 RSGEE. <u>(Doit être réussie dans les 12 mois suivant la reconnaissance)</u>
<input type="checkbox"/>	***Un programme éducatif conforme à l'article 5 de la Loi et aux articles 6.9 à 6.11 du RSGEE que vous vous engagez à appliquer dans votre milieu de garde éducatif. <u>(Une copie doit être transmise au bureau coordonnateur dans un délai de 24 mois suivant la reconnaissance)</u>